



à Madame la Directrice Académique

Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE Cedex 01

Objet : difficultés récurrentes dans le remplacement du personnel enseignant

Grenoble, le 18 février 2014

Madame la Directrice académique,

Nous revenons vers vous, sur la question du remplacement, en cette période de l'année traditionnellement difficile avec sa série d'épidémies saisonnières. Au travers d'une sélection de quelques témoignages reçus à notre section syndicale, nous souhaitons vous alerter de regrettables dérives trouvant leur justification dans l'insuffisance de moyens en personnels remplaçants.

En effet, malgré l'engagement récent d'une dizaine de contractuels en Isère, les secteurs en déficit de remplaçants restent en délicatesse. Le SE-Unsa s'émeut de constater que les équipes enseignantes sont soumises – de façon durable - à un stress et à une fatigue supplémentaires afin d'accueillir les élèves des enseignants non remplacés. Il apparaît que la désorganisation du service a largement dépassé les vingt-quatre ou quarante-huit heures tolérables.

17/02/2014 > Dans une école maternelle de BJ3 : *« Une enseignante, la directrice en l'occurrence, s'est blessée le 2 février. Elle n'a pas été remplacée et nous avons donc réparti les élèves sur les 4 autres classes (qui sont déjà toutes à 30 élèves).
Devant le manque de remplaçant, notre collègue a tenté de revenir travailler le 14 février, avec épaule et main en attèle... Bien sûr, elle n'a pas tenu le choc et est de nouveau en arrêt.
Devant le mécontentement des parents, la mairie, après avoir consulté l'inspecteur, met en place, à partir de demain, une garderie dans la classe de l'enseignante absente! »*

15/02/2014 > Dans une autre école de Vienne 1 : *« Est-ce normal que, dans une école de deux classes de maternelle, l'IEN suggère à l'une des deux enseignantes d'accueillir les élèves des deux classes soit 42 élèves jusqu'aux vacances en l'absence de remplaçant pour sa collègue partie en congé maternité trois semaines plus tôt ?
Ma classe compte en plus deux élèves en situation de handicap dont un ayant fait l'objet de mon propre burn-out l'an dernier pour lequel j'ai obtenu gain de cause à la commission de réforme de novembre dernier. Je n'arrive pas à trouver les mots pour décrire l'écœurement que je ressens à l'heure actuelle par rapport à cette nouvelle que j'ai apprise hier soir. »*

13/02/14 > Dans une école de quatre classes de BJ1 : « L'IEN exige que la directrice revoie l'organisation des classes pour accueillir les élèves de l'enseignante de CM1/CM2 absente et que les cours soient assurés (normalement ?) » !

Ces quelques exemples montrent des conditions de travail dégradées qui pèsent sur les enseignants et directeurs ; lesquels font de leur mieux pour assurer l'accueil des élèves présents tout en continuant à enseigner avec leur classe. Mais, nous pensons que les limites sont les risques encourus en matière de sécurité des élèves et de santé des personnels présents à leur poste de travail.

Le SE-Unsa estime que ces situations – et sans doute de nombreuses autres de ce type – relèvent d'un signalement auprès du CHS-CT.

Si nous comprenons le devoir des IEN d'assurer la continuité du service public d'éducation. Nous ne pouvons accepter que certains de nos collègues se retrouvent dans un contexte intolérable. En sachant, qu'ils ont déjà à gérer l'impatience des parents chaque jour de plus sans remplaçant et, d'autre part, qu'ils se heurtent aux règles de sécurité des locaux mis à leur disposition.

Nous pensons qu'il y a urgence à débloquer les situations conflictuelles qui perdurent et espérons que votre intervention permettra de soulager les équipes des secteurs concernés.

Vous remerciant de votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice académique, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le SE-Unsa
Patrick Maurey
Secrétaire départemental

